



Employeur qui change le jour de repos pour le positionner le 1 MA

Par BBRI

Bonjour

Je suis apprentie en formation monitorat d'équitation

je travaille dans un centre équestre

Mes jours de repos sont le lundi et le dimanche (non précisé dans mon contrat de travail) depuis octobre 2023

Mon employeur m'a demandé de changer mon jour de repos du lundi pour le samedi à quelques reprises (vacances scolaires de février , pâques , juillet et aout 2024 à venir) Or la semaine du 29 avril au 5 mai , lorsque j'ai voulu m'inscrire à un concours de CSO le samedi 4 mai , mon employeur m'a dit que je devais poser un jour de congés car j'avais été en repos le mercredi 1 er mai (seul jour férié auquel on peut prétendre dans les activités équestres) ; mon employeur ne m'avait pas précisé ce changement avant ; le mardi 30 mai au soir , il m'avait seulement précisé que je ne travaillerais pas le lendemain .Un jour de congés m'a donc été décompté le samedi 4 mai .

J'ai été en repos tous les autres samedis lorsque j'ai travaillé le lundi.

Je trouve cette situation abusive et en infraction par rapport au droit du travail ?

Qu'en pensez-vous ?

Merci pour votre retour

Cordialement

Par ESP

Bienvenue

Je vous conseille de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou, à défaut, de contacter directement l'inspection du travail.